

COLLABORATEURS

LAURA-MARIA MARTINI

Notaire Assistant

LISANDRA COLOMBANI

Notaire Stagiaire

MARC-BAPTISTE SANSONETTI

Notaire Stagiaire

AURÉLIA DE ZUTTER

Clerc de Notaire

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

PÔLES DE COMPÉTENCES

FAMILLE

PATRIMOINE

IMMOBILIER

RURAL

ENTREPRISES

CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval

20000 AJACCIO

Sartène, le 10 juillet 2018

Dossier suivi par
Bernadette CESARI
Courriel: bernadette.cesari@notaires.fr

SUCCESSION ALIOTTI Paul
201048 /BC /BC /

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, TROIS MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Monsieur Paul Jacques Marc **ALIOTTI**, retraité, demeurant à VILLEMORISSON-SUR-ORGE (91360) 10 ALLEE DES GENÈTS.
Né à ALFORTVILLE (94140) le 7 avril 1923.
Veuf de Madame Jacqueline Françoise Antoinette Marguerite QUILICHINI
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Votre bien dévoué.

Bernadette CESARI

1 Av. Hyacinthe Quilichini
20100 SARTÈNE

TÉLÉPHONE
04.95.77.02.19

TÉLÉCOPIE
04.95.77.16.96

COURRIEL
office-cesari@notaires.fr

SITE INTERNET
cesari-sartene.notaires.fr



Membre d'une association agréée. Étude fermée le Samedi

Détenteur des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA

IBAN : FR48 4003 1000 0100 0016 7981 M35 - BIC : CDCG FR PP XXX

*Noi somms à vos côtés pour accompagner vos projets
Semu à fiancu à voi par accumpagnà vi in ogni tappa di à vostra vita*

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE VIGGIANELLO
ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Le 9 juillet 2017 :

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), 1 Av. Hyacinthe Quilichini ? le 9 juillet 2018, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Paul Jacques Marc **ALIOTTI**, retraité, demeurant à VILLEMOSSEON-SUR-ORGE (91360) 10 ALLEE DES GENETS.

Né à ALFORTVILLE (94140) le 7 avril 1923.

Veuf de Madame Jacqueline Françoise Antoinette Marguerite QUILICHINI

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur le territoire de la commune de VIGGIANELLO, lieudit VETARO.

Diverses parcelles de terre.

Cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	745	VETARO	00 ha 00 a 60 ca
A	746	VETARO	00 ha 00 a 39 ca

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

POUR AVIS, Me Bernadette CESARI, Notaire Officier Public

Adresse mail de l'étude : office-cesari@notaires.fr

(Où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)